

A LOJINHA PORTUGUESA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros

Siège social :

102 RUE DU CAPITAINE DESSERTAUX
73700 BOURG-SAINT-AURICE

R.C.S de CHAMBERY : 942 656 919

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JUIN 2026

Le 1^{er} juin 2026, à 11 heures, les associés de la Société **A LOJINHA PORTUGUESA** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 102 RUE DU CAPITAINE DESSERTAUX, 73700 BOURG-SAINT-AURICE, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du **15 mai 2026**.

Madame DA SILVA FERNANDES Tania préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5000 actions.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame DA SILVA FERNANDES Tania, détenteur de la pleine propriété de 2 550 actions, **DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE** actions.
- Monsieur TEIXEIRA ALVES Paulo José, détenteur de la pleine propriété de 2 450 actions, **DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE** actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 5000 actions détenues en pleine propriété sur les **5000** actions composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des mails de convocation adressées aux associés
- Une copie des statuts ;
- Le texte des projets de résolution proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Directeur général;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION- CONSTATATION DE LA DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de **Monsieur TEIXEIRA ALVES Paulo José** de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au **1^{er} juin 2026**.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date, sous réserve de l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas procédé au remplacement de **Monsieur TEIXEIRA ALVES Paulo José** dans ses fonctions de Directeur Général.

En conséquence, la Société ne sera plus pourvue d'un Directeur Général à compter du **1^{er} juin 2026**.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée général extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, le Directeur démissionnaire, également associés présents.

La Présidente et associée présente

Madame DA SILVA FERNANDES Tania



Le directeur général démissionnaire et associé présent

Monsieur TEIXEIRA ALVES Paulo José

« Bon pour démission de mes fonctions à compter du 1^{er} juin 2026 »

Bon pour démission des mes fonctions à compter du 1^{er} juin 2026

